



## **Conférence générale**

### **Vingtième session**

Vienne, 27 novembre-1<sup>er</sup> décembre 2023

Point 19 a) de l'ordre du jour provisoire

### **Stratégie climatique de l'ONUDI**

### **et plan d'action qui s'y rapporte**

## **Point sur l'élaboration du plan d'action pour la mise en œuvre de la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques**

### **Rapport du Directeur général**

Conformément à la décision IDB.51/Dec.8, par laquelle le Conseil du développement industriel a fait sienne, à sa cinquante et unième session, la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques, le présent rapport du Directeur général fait le point sur les progrès accomplis dans l'élaboration d'un plan d'action pour la mise en œuvre de cette stratégie.

## **I. Introduction**

1. Par sa résolution GC.19/Res.2, la Conférence générale a prié le Directeur général d'élaborer, en consultation avec les États Membres, pour examen par le Conseil du développement industriel à sa cinquantième session, un projet de stratégie pour faire face aux changements climatiques.
2. À la suite de consultations ayant consisté dans deux sessions de dialogue sur le développement et des réunions bilatérales tenues en 2022, un projet de stratégie a été présenté au Conseil, à sa cinquantième session, pour qu'il l'examine (document IDB.50/16). Par sa décision IDB.50/Dec.5, le Conseil a prié le Directeur général de poursuivre ses consultations avec les États Membres sur l'élaboration du projet de stratégie fondé sur le document IDB.50/16. Il l'a également prié d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre cette stratégie après que celle-ci aurait été définie.
3. Les consultations avec les États Membres se sont poursuivies en 2023 avec la tenue de six autres sessions de dialogue sur le développement animées par Son Excellence M. Mohamed Hamdy El-Molla, Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'ONUDI, et de réunions bilatérales à l'issue desquelles de nouvelles versions de la stratégie ont été distribuées aux États Membres pour qu'ils les examinent. À l'issue de ce vaste processus de consultation, qui a permis aux États

Pour des raisons de durabilité, le présent document n'a pas été imprimé. Les membres des délégations sont priés de bien vouloir se référer aux versions électroniques de tous les documents.



Membres d'apporter des contributions et des orientations, le Conseil a fait sienne, à sa cinquante et unième session, la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques (IDB.51/Dec.8).

4. Dans sa décision IDB.51/Dec.8, le Conseil a prié le Directeur général de poursuivre ses consultations avec les États Membres afin d'élaborer un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie, dans le cadre du mandat de l'ONUDI et les limites des ressources dont elle dispose. Il l'a également prié de rendre compte de l'état d'avancement de l'élaboration du plan d'action à la vingtième session de la Conférence générale.

## **II. État d'avancement de l'élaboration du plan d'action**

5. Après que le Conseil a fait sienne la stratégie de l'ONUDI face aux changements climatiques le 6 juillet 2023, le Secrétariat a engagé des consultations internes interdirections en vue de l'élaboration du plan d'action quinquennal qui permettrait une mise en œuvre effective de la stratégie.

6. Le Secrétariat prendra en compte, dans le processus de planification, les résultats et les orientations auxquels a donné lieu le Sommet sur l'ambition climatique du Secrétaire général, qui s'est tenu le 20 septembre 2023, et ceux auxquels donneront lieu le Forum international de Vienne sur l'énergie et le climat, qui se tiendra les 2 et 3 novembre 2023 sous l'égide de l'ONUDI, et la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se déroulera du 30 novembre au 12 décembre 2023 et à laquelle participera l'ONUDI.

7. Les consultations avec les États Membres sur l'élaboration du plan d'action devraient se poursuivre en 2024, la confirmation du calendrier des dialogues sur le développement étant attendue en début d'année. Elles seront notamment l'occasion de présenter les activités de l'ONUDI liées au climat.

8. Parmi les principaux éléments du plan d'action, on trouvera probablement les grandes étapes de la mise en œuvre de la stratégie dans les différents domaines de travail autour desquels elle s'articule, l'alignement sur les priorités de l'Organisation, définies notamment dans le programme et les budgets et les cadres de programmation à moyen terme applicables, les indicateurs et les objectifs clefs, la collaboration avec les partenaires financiers et la mobilisation de ressources, ainsi qu'un calendrier de mise en œuvre.

## **III. Mesures à prendre par la Conférence**

9. La Conférence est invitée à prendre note des informations figurant dans le présent document et à fournir des orientations supplémentaires sur le processus d'élaboration du plan d'action.

---